

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1197>

Affaire Lephtana MICHAUD : CommuniquÃ© de presse des avocats

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 10 avril 2010

Mis Ã jour le : lundi 10 mai 2010

UGTG.org

Sarah ARISTIDE - Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN

Avocats au Barreau de la Guadeloupe

Pointe-à-Pitre, le 08 Avril 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous apprenons que la jeune Lephtana MICHAUD, âgée de 15 ans, a été embarquée sur le vol d'Air France pour y rejoindre une HAÏTI dévastée, au milieu de plus de 300 000 morts.

Elle va se retrouver à la rue, à la merci de toutes les agressions, et ce en dépit du fait que les autorités en charge de ce dossier aient violé tous les principes juridiques tant nationaux qu'internationaux relatifs au droit des mineurs.

Pour que vous compreniez la détresse qui anime ses parents aujourd'hui, nous vous joignons copie des courriers de sa mère et de son père, ainsi que la copie du titre de séjour de sa mère, la carte de travail de son père, et mieux encore, un courrier du Ministère de l'Immigration de l'Intégration de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire attestant de tous les efforts de Mr MICHAUD pour régulariser tant sa situation que celle de sa famille.

A la lecture de ce courrier, vous noterez que le représentant du Ministre reconnaît tant leur présence en France que les circonstances particulières relatives à HAÏTI, nécessitant un examen particulier du dossier, qui manifestement ont échappé aux autorités locales.

A l'heure où l'on parle et où l'on se targue de valeurs humanitaires à l'endroit de HAÏTI, voilà le traitement sans pitié, voire irresponsable réservé à une enfant de 15 ans.

Vous comprendrez, bien que nous les ayons en notre possession, que nous ne communiquons pas les justificatifs de domicile et de revenus des parents, et ce uniquement par souci de préserver leur intimité.

Bien entendu, tant en raison de la violation de la loi aux pires exactions qui pourraient être perpétrées à l'encontre de cette jeune fille de 15 ans, qui est aujourd'hui en danger, nous nous réservons le droit d'attirer devant les juridictions tant administrative que pénale, chacun des responsables ayant participé à ce dénouement effroyable que nous espérons pas fatal.

Sarah ARISTIDE - Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN